

Délibération du Comité Syndical  
Séance du 30 avril 2014

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la compétence  
Présent : 22  
Votant :

L'an deux mil quatorze, le 30 avril, à 18 heures, le comité syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 24 avril 2014

Détail des votes

Pour :  
Contre :  
Abstention :

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 24 avril 2014

Présents : Messieurs Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Gilles GOUDSMETT, Philippe DRUMETZ, Monsieur Dominique DELECOURT, Jean Michel DUPONT, Albert VIVIER, Jacques HERBAUT, Gérard VINCKE, Léon COPIN, Bruno TRACHE, Alain DE CARRION, Alain DEGUERRE, Samuel OBLED, Emmanuel DUBRULLE et Mesdames Corinne BILLAUD, Ewa VIVIER, Sylvie CRETON.

Absents excusés : Messieurs Gérard DELAHAYE, Guy WAREIN, Jean-Marc BLONDIAU, Frédéric WALLET, Michel GEORGE.

Procurations : Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Yves DUPONT.  
Monsieur Guy WAREIN à Monsieur Yves MARLIERE  
Monsieur Frédéric WALLET à Gérard VINCKE  
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Gilles GOUDSMETT

A été nommé secrétaire : Madame Sylvie CRETON

2014 – 04 – N°1

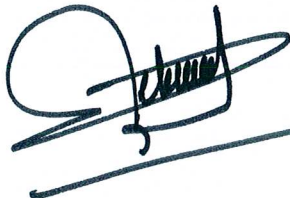

Domaine d'intervention : **Finances locales**

Objet de la délibération : **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2014**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code des Collectivités Territoriales, le Président invite le Comité Syndical à procéder au débat d'orientation budgétaire exigé par la loi.

Sur la base du document établi à ce titre, après avoir présenté une analyse financière et les orientations budgétaires pour l'exercice à venir, le Comité Syndical a débattu des principales orientations budgétaires.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Au registre suivent les signatures

REÇU LE 06 MAI 2014



Acte rendu exécutoire  
le : 07/05/2014

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.

## Comité Syndical Réunion du 30/04/2014

La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'Assemblée.

Par extension, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, il a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La préparation du budget à venir s'inscrit dans le cadre de l'environnement économique et financier et de la situation du contexte socio-économique local.

### 1°) Le contexte économique et financier :

Après plusieurs années de craintes sur le financement des investissements, c'est désormais le budget de fonctionnement des collectivités territoriales qui est sous pression avec la baisse des concours de l'Etat.

En 2014, on entre concrètement dans la phase de réduction des dotations de l'Etat et la raréfaction de l'argent public va s'accroître.

De manière globale, les transferts financiers (hors fiscalité) aux collectivités passent de 71,3 milliards d'euros en 2013 à 70 milliards en 2014.

Cette baisse ne fera pas l'objet d'une différenciation par niveau de collectivité, mais sera proportionnelle au budget de chacun. Ainsi, le bloc communal sera touché par cette réduction à hauteur de 840 millions d'euros (70% pour les communes, 30% pour les intercommunalités), les départements de 476 millions et la Région de 184 millions.

Ainsi, côté recettes, les collectivités vont devoir faire face à la réduction inédite des concours de l'Etat (1,5 milliard en 2014 et du même montant à nouveau en 2015), à la chute de 4,5% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et le nouveau barème de base minimum de CFE qui pourrait aussi avoir quelques incidences budgétaires.

Côté dépenses, la hausse du taux de TVA et la réforme des rythmes scolaires impacteront le budget des communes directement, tout comme les dispositions accentuant la péréquation et la refonte à venir de la DGF.

Lancée par le gouvernement Ayrault, la modernisation de l'action publique se poursuivra, avec un focus particulier sur la politique des mutualisations entre collectivités locales du bloc communal. La mutualisation sera à marche forcée.

En effet, pour la 1<sup>ère</sup> fois, s'appliquera l'article 67 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Il appartiendra à chaque Président d'intercommunalité de fournir dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux un rapport relatif aux mutualisations entre ses services et ceux des communes membres. Ce document comportera un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant le mandat. Il mesurera l'impact prévisionnel d'une telle démarche sur les effectifs de l'EPCI et de ses communes concernées ainsi que sur leurs dépenses de fonctionnement.

L'ensemble va se traduire par la prise en compte d'un coefficient de mutualisation de services comme critère de répartition de la DGF perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Dans ce cadre, il appartiendra au SIVOM de trouver sa place.

## **II°) Le bilan 2013 :**

Pour l'année 2013, les comptes définitifs se présentent comme suit :

### • **Section d'Investissement :**

Dépenses	→	371 600,39 €
Recettes	→	497 224,33 €
Soit un excédent de 125 623,94 €		

Les dépenses de la section d'investissement représentent 89,54% du budget réalisé. Elles s'établissent à 371 600,39 € et se décomposent ainsi :

- 90 590,09 € de remboursement de capital.
- 281 010,30 € de dépenses réalisées dont 128 000 € de dépenses pour le renouvellement du matériel d'espaces verts et d'éclairage public ; 32 500 € pour les travaux de toiture de l'atelier mécanique et 52 500 € pour les dépenses liées à la révision du PLUI.

Les recettes s'établissent à 497 224,33 €. Elles se décomposent ainsi :

- FCTVA	→	30 435,43 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé	→	244 524,08 €
- Amortissement	→	173 490,21 €
- Vente d'un terrain situé à Vermelles au profit des établissements Desmont	→	48 774,61 €

### • **Section de fonctionnement :**

Dépenses	→	3 191 277,37 €
Recettes	→	3 238 069,89 €
Soit un excédent de 46 792,52 €		

Les dépenses de la section de fonctionnement représentent 81,98% du budget réalisé. Elles se décomposent ainsi :

- Charges à caractère général	→	637 278,10 €
- Charges du personnel et frais assimilés	→	2 185 685,83 €
- Autres charges de gestion courante	→	86 978,55 €
- Charges financières	→	59 035,58 €
- Autres / opérations d'ordre	→	222 264,82 €
- Charges Exceptionnelles	→	34,49€

Les recettes s'établissent à 3 238 069,89 €.

Elles se décomposent ainsi :

- Produits des services	→	54 262,10 €
- Impôts et taxes	→	1 925 989,00 €
- Dotations subventions et participations	→	1 038 103,29 €
- Produits exceptionnels	→	52 714,42 €
- Atténuation de charges	→	86 016,32 €
- Autres produits de gestion courante	→	65 588,65 €
- Opération d'ordre de transferts entre section	→	15 396,11 €

Ce budget laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2013 cumulé négatif de 50 451,07 € pour l'investissement.

Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 793 060,99 €.

Il en ressort un solde consolidé global positif de 742 609,92 € en baisse par rapport à l'an dernier.

### EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (PERIODE 2009 - 2013)

	2009	2010	2011	2012	2013
Budget réalisé CA	2 857 911,02 €	2 996 142,32 €	2 863 524,35 €	2 968 915,19 €	3 191 277,37 €
Types de charges					
Charges à caractère Général	35%	37%	37%	31%	28%
Charges de personnel et frais assimilés	53%	54%	53%	53%	58%
Autres charges de gestion courante	4%	3%	2%	3%	3%
Charges financières	2%	2%	2%	2%	1%
Charges exceptionnelles	0%	0%	0%	0%	0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	5%	4%	3%	3%	4%
Dépenses imprévues	1%	0%	1%	2%	3%
Virement à la section d'investissement			2%	6%	3%

Sur une période de 5 ans, le budget de fonctionnement, qui traduit l'activité des services a évolué de 11,66%.

On constate une évolution de la structure du budget de fonctionnement avec pour les charges de fonctionnement à caractère général une diminution de 7 points et pour les dépenses de personnel une augmentation de 5 points.

Les charges financières représentent en 2013, 1% du budget  
Cumulées aux dépenses du personnel, les dépenses obligatoires représentent 59% du budget.

## EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (PERIODE 2009 - 2013)

	2009	2010	2011	2012	2013
Produits des services	1%	1%	1%	1%	1%
Impôts et Taxes	55%	52%	51%	49%	49%
Dotations, subventions, participations	26%	26%	26%	25%	26%
Produits exceptionnels	0%	0%	0%	0%	0%
Atténuation des charges	2%	3%	3%	2%	2%
Opérations d'ordre	0%	1%	1%	1%	1%
Résultat de fonctionnement reporté	14%	15%	17%	20%	19%
Autres produits de gestion courante	2%	2%	1%	2%	2%

## EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES (PERIODE 2009 - 2013) Compte 73 et compte 74 Référence Compte Administratif

	2009	2010	2011	2012	2013
Participation des communes au titre du compte 73	1 866 935,00 €	1 896 059,00 €	1 935 222,00 €	1 922 731,00 €	1 925 989,00 €
Participation des communes au titre du compte 74	803 585,42 €	888 497,00 €	899 710,19 €	929 314,92 €	947 931,91 €
Sous total	2 670 520,42 €	2 784 556,00 €	2 834 932,19 €	2 852 045,92 €	2 873 920,91 €
Participation du Département au titre du compte 74	23 834,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €	28 440,00 €	34 443,00 €
Participation des autres organismes au titre du compte 74	17 279,41 €	36 757,35 €	29 807,86 €	50 090,25 €	55 728,38 €

Parallèlement, sur la période de 5 ans, le montant des participations des communes (toutes recettes confondues) a évolué de 7,61% en passant de 2 670 520,42 à 2 873 920,91 euros, alors même que le montant des contributions des communes appelées à l'équilibre du budget n'a pas évolué depuis plusieurs années.

On constate également qu'il a été fait appel largement dans le cadre des actions mises en place à une participation du Conseil Général (+4,45%) et de la CAF (+ 222%) et de la nécessité d'obtenir la reconduction des financements dans le cadre des renouvellements des partenariats.

### ÉTAT DE LA DETTE :

SITUATION DES EMPRUNTS AU 1er JANVIER 2014

N°	Objet	Ets	Capital à l'origine	Taux	Durée (Ans)	Année fin Échéance	Dette au 1er Janv. 2014	ICNE de l'Exercice	Annuité	Capital	Intérêts			
11	Construction commissariat Police	CA	750 000,00	3,68	20	2026	522 134,79	299,14	53 142,40	34 398,92	18 743,48			
<b>CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE</b>														
10	Acquisition matériel roulant neuf EV	CE	106 000,00	3,47	10	2015	18 325,48	3,59	12 590,72	12 111,29	479,43			
12	Construction commissariat Police	CE	617 000,00	4,33	20	2027	471 121,60	1 391,08	46 269,08	26 292,62	19 976,46			
13	VRD commissariat Police	CE	203 320,00	4,33	20	2027	155 248,75	105,79	15 247,04	8 664,18	6 582,86			
14	Création accès&parkings SIVOM	CE	300 000,00	4,33	20	2027	229 070,47	156,09	22 497,12	12 784,08	9 713,04			
<b>CAISSE D'ÉPARGNE</b>			1 226 320,00				873 766,30	1 656,55	96 603,96	59 852,17	36 751,79			
<b>TOTAUX</b>			1 976 320,00				1 395 901,09	1 955,69	149 746,36	94 251,09	55 495,27			
<b>TABLEAU DES EMPRUNTS PAR FONCTION</b>														
Fonction			Capital à l'Origine			Dette au 01.01.14			Annuité			Intérêts		
Construction Commissariat de Police(Auchy-Les-Mines)			1 570 320,00			1 148 505,14			114 658,52			45 302,80		
Acquisition matériel pour Espaces Verts			106 000,00			18 325,48			12 590,72			479,43		
Création accès & parkings SIVOM			300 000,00			229 070,47			22 497,12			9 713,04		
<b>TOTAUX</b>			<b>1 976 320,00</b>			<b>1 395 901,09</b>			<b>149 746,36</b>			<b>55 495,27</b>		

### III°) Perspectives 2014 :

Les principales hypothèses retenues pour la préparation du budget 2014 sont les suivantes :

La section de fonctionnement sera globalement en hausse même si les dépenses à caractère général seront calculées au plus juste des besoins afin de poursuivre la maîtrise des dépenses.

Les crédits proposés devront tenir compte des coûts en augmentation pour les énergies, l'électricité et l'eau et globalement de l'augmentation des taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement ne pourra se concevoir sans prendre en compte un suivi revisité des contrats avec les partenaires (ex. contrat de chauffage) et pour le reste, par la mise en place des procédures de consultation pour obtenir de meilleurs prix. Le résultat sera d'autant plus significatif et intéressant si les groupements d'achats entre le Sivom et les communes se multiplient.

En ce qui concerne le personnel, les propositions de crédits correspondent à vu de l'effectif existant aux changements de grade et d'échelon du personnel en place.

Le poste formation sera en augmentation par rapport à 2013. Il doit permettre à la collectivité de procéder aux formations et renouvellement des habilitations obligatoires de certains agents pour l'exercice de leur fonction, à défaut la responsabilité administrative et pénale de celle-ci pourrait être engagée.

2014 sera consacrée à l'élaboration de fiches de poste. Outil de pilotage nécessaire à la collectivité, elles permettront de planifier les besoins de formation, de rationaliser et de redéployer le cas échéant le personnel.

Elles seront également nécessaires parce que le travail de l'Etat sur la pénibilité aura des incidences sur l'organisation des personnels.

2014 sera également une étape importante pour la modernisation des systèmes d'informations.

La dématérialisation complète devrait intervenir pour l'ensemble des échanges entre le comptable et l'ordonnateur. La dématérialisation des délibérations et des actes avec la Sous-Préfecture sera également mise à l'ordre du jour.

Les propositions de crédits inscrits en investissement concernent essentiellement du renouvellement de matériel et de mobilier et quelques travaux de réhabilitation de bâtiment.

En ce qui concerne les recettes, il sera nécessaire de conserver les équilibres financiers, d'obtenir une tarification des services qui doit évoluer de la même façon que l'inflation et une perspective financière acceptable en ce qui concerne les contributions des communes.

Enfin, il appartiendra également de consolider nos politiques d'interventions au vu du contexte réglementaire (compétence PLUI, instruction des actes d'urbanisme, compétence Insertion...) et financier et d'y donner un nouvel essor.

La proximité, le développement social de notre territoire doivent être au cœur du nouveau mandat.

Au vu des éléments susmentionnés, la définition de notre action devra intégrer les relations avec Artois Comm et les autres partenaires financiers publiques (CG et CAF).



## **CONCLUSION :**

Le fil conducteur des années à venir est la rigueur budgétaire, dont l'impact se renforcera.

La poursuite de l'effort national pour le redressement des finances publiques, avec la diminution des concours financiers de l'Etat auprès des collectivités locales, oblige à la remise en cause de l'organisation territoriale de proximité.

Le Sivom se trouve aujourd'hui confronté à d'importantes questions juridiques, institutionnelles et financières qui accentueront la technicité déjà croissante des dossiers à instruire.

Le contexte particulier peut être considéré comme une opportunité pour la définition d'un projet de territoire plus proche de nos besoins et maîtrisé par rapport à nos ressources.